

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

POSE D'EXTENSIONS DE CILS.

CODE DE L'U.E. : 832129U21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805
------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> Organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	<input type="checkbox"/> Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Monsieur DIDIER LETURCQ, Président du Conseil de
coordination

Date et signature :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 de 1 page

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 de 1 page

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> Du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> Du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> Transition	<input type="radio"/> Qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 de 1 page

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n° 4 de 1 page

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 de 1 page

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de 1 page

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Code fonction</u>
Technologie de la pose d'extensions de cils	CT	J	32	
Travaux pratiques de pose d'extensions de cils	PP	C	64	
Part d'autonomie		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 de : 1 page

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :Signature :

POSE D'EXTENSIONS DE CILS.

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences pratiques pour la pose d'extensions de cils, à savoir :

- d'EXPLIQUER à la cliente le déroulement du soin ;
- de PRATIQUER dans les règles de l'art la pose, la retouche et la dépose de l'extension de cils ;
- de DEVELOPPER des attitudes de soin, de précision, d'ordre et de sécurité ;
- d'UTILISER le vocabulaire spécifique du métier,
- de DEVELOPPER des aptitudes à la communication professionnelle et au respect des procédures.

POSE D'EXTENSIONS DE CILS.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

En maîtrise de la langue française,

- répondre à des questions de compréhension sur le contenu de message de types variés d'un niveau de langue simple;
- être capable de présenter oralement et/ou par écrit les attentes qui le motivent à entreprendre cette unité de formation.

En orientation spatiale,

- représenter le volume caché à partir d'une vue en plan ;
- maîtriser les relations topologiques (droite, gauche, devant, derrière).

En visio-motricité,

repérer visuellement un élément distinct d'un ensemble (de lettres, de chiffres, de symboles, de couleurs).

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

CESI- C2D

POSE D'EXTENSIONS DE CILS.

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

en disposant du matériel et des produits appropriés, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, en respectant l'ergonomie de la patiente et du praticien, en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité et en développant des compétences de communication :

- de DIFFERENCIER les produits et d'EXPLICITER leur action ;
- de PREPARER la cabine de soins, d'ACCUEILLIR et INSTALLER la cliente et de rédiger sa fiche ;
- de CIBLER les besoins de la cliente en prenant en compte ses attentes mais aussi les contre-indications éventuelles ;
- d'UTILISER la technique de pose, de dépose ou de retouche de cils la plus appropriée en respectant son protocole.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision des gestes professionnels,
- la qualité des comportements en termes de sécurité et d'hygiène : du sens de la prévention, de la vigilance, du souci de la protection générale et particulière,
- la justification des connaissances technologiques dans la réalisation des travaux pratiques,
- le respect des différentes procédures utilisées.

POSE D'EXTENSIONS DE CILS.

5. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

en disposant du matériel et des produits appropriés, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, en respectant l'ergonomie de la patiente et du praticien, en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité et en développant des compétences de communication,

5.1 EN TECHNOLOGIE DE LA POSE D'EXTENSIONS DE CILS

- D'EXPLIQUER la composition du cil, son cycle de vie et ses rôles ;
- d'IDENTIFIER le matériel indispensable à la pose d'extensions de cils ;
- d'EXPLIQUER les différentes techniques et produits d'extensions de cils, leurs avantages et leurs inconvénients ;
- de DISTINGUER les contre-indications et leurs éventuels effets secondaires ;
- d'EXPLICITER les règles d'hygiène et de sécurité ;
- de RELEVER les différents éléments d'une fiche cliente ;

5.2 EN TRAVAUX PRATIQUES DE POSE D'EXTENSIONS DE CILS

- de PREPARER correctement sa cabine de soin ;
- d'ACCUEILLIR la cliente (réception, écoute, prise en charge ...) ;
- de COMPLETER la fiche cliente en posant les questions relatives à ses attentes et aux éventuelles contre-indications après avoir exposé les différents effets de la pose ;
- de METTRE en œuvre la technique de pose ou de retouche la plus appropriée en respectant son protocole ;
- de METTRE en œuvre la technique de dépose la plus appropriée en respectant son protocole ;
- de RESPECTER le timing de la pose ou la retouche ;
- de NETTOYER et de RANGER son poste de travail

POSE D'EXTENSIONS DE CILS.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques d'extensions de cils, il est conseillé de travailler avec un maximum de deux étudiants par poste de travail.

POSE D'EXTENSIONS DE CILS.

7. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT – Annexe 7

Date de dépôt :

Date d'approbation :

**«POSE D'EXTENSIONS DE
CILS»**

Date d'application :

Date limite de certification :

Code régime 1 definitif / provisoire	Code domaine de formation et/ou Code-domaine études supérieures	Intitulé régime 1 definitif / provisoire	Code régime 1 definitif / provisoire	Code domaine de formation et/ou Code-domaine études supérieures	Intitulé régime 1 definitif / provisoire
	805	Pose d'extensions de cils	NEANT	NEANT	NEANT

